



Au service
des peuples
et des nations



WWF for a living planet®



Analyse des problèmes institutionnels et des insuffisances des législations en vigueur en matière de pêche maritime et d'Aires Marines Protégées Dans l'écorégion WAMER

Etude de cas du Cap-Vert

Papa Gora NDIAYE & Ndiaga DIOP

SOMMAIRE

Liste des tableaux et figures	3
INTRODUCTION	5
☛ Contexte de l'étude	5
☛ Problématique de l'étude	6
☛ Objectifs de l'étude	8
☛ Démarche méthodologique	9
1. Analyse de la politique sectorielle de pêche et d'environnement par rapport à la gestion durable des ressources et des aires marines protégées	10
1.1. La politique sectorielle de pêche	10
1.2. La politique sectorielle environnementale	13
2. Analyse des Institutions intervenant dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées	14
3. Analyse des problèmes institutionnels dans la gestion des ressources et des aires marines et côtières	17
3.1. Identification et analyse des problèmes	17
4. Plan d'actions pour résoudre les problèmes institutionnels dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées	22
1. Amélioration du cadre politique et juridique pour une gestion cohérente et durable des ressources et aires marines côtières	22
1.6. Appuyer le processus d'élaboration des plans d'aménagement participatifs spécifiques (Plan d'exécution biannuel) pour chacune des principales pêcheries permettant de réguler l'effort de pêche sur la ressource	24
1. Les termes de référence de l'étude	30
2. Les outils de collectes et planning	39
Objectifs dans la gestion et la conservation des ressources marines et côtières (y compris les aires marines protégées)	40
Actions de gestion et de conservation des ressources marines et côtières (y compris les aires marines protégées)	40
Problèmes ou limites des politiques pour une gestion durable et efficace des ressources et des aires marines protégées	40
Solutions	40
Classement par ordre d'importance (urgence)	40
Objectifs dans la gestion et la conservation des ressources marines et côtières (y compris les aires marines	

protégées).....	40
Actions de gestion et de conservation des ressources marines et côtières (y compris les aires marines protégées).....	40
Problèmes ou limites des politiques pour une gestion durable et efficace des ressources et des aires marines protégées.....	40
Solutions	40
Classement par ordre d'importance (urgence).....	40
Dénomination exacte de l'institution ou de l'organisation.....	41
Mandat dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées	41
Problèmes relevés dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées en rapport avec le fonctionnement des institutions et organisations.....	41
Solutions	41
Classement par ordre d'importance (urgence).....	41
3. La liste des documents consultés	42

Liste des tableaux et figures

Tableau 1 : Plan d'actions 2014	22
---------------------------------------	----

Liste des sigles et abréviations

- ACP : Afrique, Caraïbes, Pacifique
- AMP : Aire Marine Protégée
- APE : Accords de Partenariat Economique
- CCPR : Code de Conduite pour une Pêche Responsable
- CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
- CER : Communauté Economique Régionale
- CMA : Conditions Minimales d’Accès aux ressources Halieutiques
- CSRP : Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
- CSRP : Commission Sous-Régionale des Pêches
- DGP : Direction Générale des Pêches
- FAO : Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
- IMP : Institut Maritime Portuaire
- INDP : Instituto Nacional de Desenvolvimento das Pescas
- INN : Pêche Illégale, Non réglementée et Non déclarée
- ORP : Organisation Régionale des Pêches
- PANA : Plan d’Action National d’Adaptation au Changement Climatique
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PRAO : Programme Régional sur la Pêche en Afrique de l’Ouest
- MORABI : Associação de Apoio à Auto – Promoção da Mulher no
- ROPPA : Réseau des Organisations de Professionnelles de Pêche Artisanale

INTRODUCTION

Contexte de l'étude

L'écorégion¹ ouest africaine connaît des difficultés de plusieurs ordres pour atteindre les objectifs de gestion durable et de conservation efficace des ressources marines et côtières, de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire :

- la surexploitation des ressources et la dégradation de l'environnement marin et côtier ;
- les défaillances des politiques et des institutions publiques et privées qui se conjuguent dans un contexte de raréfaction des ressources ;
- le manque de cohérence entre les politiques des différents secteurs de l'économie du pays qui a quelquefois des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire et les initiatives de réduction de la pauvreté;
- la pêche illicite exercée par des bateaux nationaux, sous régionaux et des flottilles de pêche lointaines (Europe et Asie surtout) ;
- les faibles capacités de la Société Civile dont l'impact des actions est encore bien en deçà de son potentiel réel;
- la forte dépendance des populations pauvres aux biens et services des écosystèmes limite la conservation et la gestion durable de celle-ci;
- les Aires Marines Protégées (AMP) mises en place dans l'écorégion WAMER pour reconstituer les ressources halieutiques et conserver la biodiversité marine et côtière connaissent des problèmes liés à l'insuffisance des financements, de ressources humaines bien formées et d'équipement.

Pour faire face à ces défis, le PNUD, le WWF WAMPO et l'Association d'Aide au

¹ Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Cap-Vert, Sierra-Léone.

Développement APTE ont initié un projet portant sur la « Gouvernance, les politiques de gestion des ressources marines et la réduction de la pauvreté dans l'Ecorégion WAMER ». Son objectif général est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire des communautés côtières de l'écorégion WAMER. Dans le cadre de sa mise en œuvre, une Unité de Coordination rattachée au WWF WAMPO gère le projet au niveau régional ; tandis que dans chaque pays partenaire (WAMER), une Equipe Nationale de Mise en Œuvre (ENMO) réalise les activités au niveau local. Par ailleurs, des partenaires stratégiques ont été identifiés pour la réalisation de certaines activités notamment celle relative à l'« analyse des problèmes institutionnels et des insuffisances des législations en vigueur en matière de pêche maritime et d'Aires Marines Protégées dans l'écorégion WAMER » qui est exécutée par le REPAO. Ce rapport présente l'étude de cas du Cap-Vert.

Problématique de l'étude

Situé à 450 km des côtes de l'Afrique de l'Ouest, L'archipel du Cap Vert est constitué de 10 îles et de 18 îlots avec une vaste zone économique exclusive (ZEE) de 734 265 km². L'économie du Cap-Vert s'appuie principalement sur le secteur tertiaire qui représente environ 70% du PIB, le secteur secondaire (composé de l'industrie et de la construction) et le secteur primaire contribuent respectivement à hauteur de 17% et 11% au PIB. La contribution du secteur des pêches au PIB est estimée à 2% dont les 64% sont générés par le secteur de la pêche artisanale en raison de l'importance de ses débarquements.

Les ressources halieutiques se trouvent sur un plateau continental de 5394 km², qui s'étend en moyenne à 200 mètres de la côte. Cependant, le potentiel en ressources halieutiques du Cap Vert est limité à environ 40 000 t. L'étroitesse du plateau insulaire de type volcanique, l'absence d'upwelling, le déficit pluviométrique, les régimes hydrologiques et océanographiques peu favorables des eaux maritimes, sont les principaux facteurs explicatifs du faible potentiel halieutique. Les principales espèces exploitées sont les grands pélagiques,

les petits pélagiques côtiers (chinchard, maquereau, etc.), les démersaux (mérrou rouge, sar commun du Cap Vert, etc.) ; langoustes (de fond et côtières).

De manière générale, les ressources sont exploitées en deçà de leur potentiel estimé (thonidés et petits pélagiques) bien que certaines d'entre elles présentent des signes de pleine utilisation, voire de surexploitation (démersaux de fonds de roche et langoustes) et que le contrôle des captures des flottilles étrangères n'est pas effectif. La majeure partie des captures est réalisée par les flottilles artisanales, semi-industrielles et industrielles nationales et étrangères.

Dans le passé, bien que les eaux de l'archipel capverdien fussent connues pour leurs ressources halieutiques, leur exploitation par des flottilles étrangères est récente, mais devient de plus en plus importante. Cette exploitation se fait par l'octroi de droits de pêche (Communauté européenne et armateurs privés asiatiques) et de licences aux armateurs nationaux. Les compensations financières qui en résultent restent faibles (contribution de 10% au budget de l'Etat pour le secteur de la pêche) et les effets sur le développement économique et social n'est pas évalué.

Les politiques sectorielles mises en place ont dans un premier temps contribué à l'augmentation des captures nationales avec quelques effets multiplicateurs associés comme l'expansion de l'industrie transformatrice, des activités de stockage, du commerce intérieur, des exportations, etc. Elles ont ensuite participé à la création d'emplois (5 % de la population active) et la génération de recettes publiques (redevances des licences de pêche, compensations financières des accords de pêche) tout en contribuant à la sécurité alimentaire nationale (consommation per capita de 26 kg). Elles ont eu comme conséquence la dégradation des stocks de démersaux en raison de l'augmentation de l'effort de pêche sans pour autant que les effets sur la réduction de la pauvreté ne soient visibles. Cependant, on peut constater une amélioration de la consommation de poissons, une croissance des emplois dans le secteur informel du commerce et une amélioration probable des revenus des pêcheurs.

Cette dernière, si elle est certaine pour les pêcheurs employés dans les embarcations de l'UE reste toutefois à évaluer dans sa globalité.

C'est dans ce contexte que le Bureau Régional WWF Afrique de l'Ouest et dans le cadre du projet GoWAMER, a confié au Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO) un travail de recherche sur les problèmes institutionnels ou législatif dans la gestion des ressources marines et des aires marines protégées en Guinée-Bissau en collaboration avec l'équipe nationale de mise en œuvre du projet (GoWAMER).

Objectifs de l'étude

Cette étude sur l'analyse des problèmes institutionnels et législatifs va permettre à l'équipe nationale de mise en œuvre du Cap-Vert (ENMO) d'une part de disposer d'outils de collecter des données sur les problèmes institutionnels, législatifs et réglementaires qui peuvent entraver une gouvernance efficace, participative, durable et cohérente des ressources marines et côtière et des AMP, et d'autre part d'identifier les actions à mettre en œuvre pour résoudre ces problèmes. Les objectifs spécifiques visés dans le cadre de cette étude sont :

- d'élaborer et valider les outils de collecte des données et informations permettant d'analyser les problèmes institutionnels et législatifs dans la gestion des ressources marines côtières et des aires marines protégées au Cap-Vert ;
- d'identifier les causes des problèmes identifiés y compris les forces et faiblesses des institutions et les solutions envisageables pour une conservation et une gestion durable des ressources marines et côtières et des aires marines protégées ;
- d'élaborer un plan d'action de mise en œuvre des solutions et des recommandations pertinentes identifiés.

Démarche méthodologique

Cette démarche est essentiellement basée sur l'analyse des politiques, institutions et processus (PIP) existants qui interviennent dans la gestion des ressources marines et côtières au Cap-Vert. Les politiques, les institutions et les processus forment le contexte dans lequel les différentes parties prenantes élaborent leurs stratégies pour l'accès aux zones de pêche et des aires marines protégées. Ils recouvrent des aspects complexes concernant la participation, le pouvoir, l'autorité, la gouvernance, les lois, les politiques, la mise en œuvre par les services publics et les relations sociales.

Les politiques, les institutions et les processus déterminent entre autres :

- les conditions d'accès aux ressources marines et côtières ;
- les bénéfices économiques et sociaux que les communautés de pêche, particulièrement les pauvres sont en mesure de retirer de celles-ci ;
- la mesure dans laquelle les acteurs, utilisateurs des ressources, notamment les plus pauvres peuvent participer aux processus décisionnels ; et
- les droits des individus et de la société civile.

Les outils de collecte des données (voir annexe) et informations sont conçus pour intégrer deux approches méthodologiques :

une première approche basée sur l'analyse des politiques et des institutions;

Il s'agit d'une part à travers un exercice participatif (1) de répertorier le (s) document(s) de politiques sectorielles de pêche et d'environnement en cours de mise en œuvre et d'en analyser (2) les objectifs et (3) les actions de gestion et de conservation des ressources marines et côtières entreprises ou envisagées et d'autre part, d'identifier (4) les problèmes ou limites d'ordre institutionnel, législatif, de gouvernance ou de cohérence des politiques

sectorielles, (5) leurs causes les plus pertinentes et (6) les solutions les plus urgentes.

✚ une seconde approche basée sur les processus et les dynamiques en cours en matière de gestion ressources marines et côtières et des aires marines protégées.

Dans cette seconde étape, les acteurs institutionnels et organisationnels qui s'activent dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées sont identifiés. Il s'agit de les répertorier exhaustivement, avec leurs dénominations exactes, d'identifier clairement leurs mandats et prérogatives, les problèmes auxquels ils font face dans la gestion des ressources marines et côtières, et des aires marines protégées.

1. Analyse de la politique sectorielle de pêche et d'environnement par rapport à la gestion durable des ressources et des aires marines protégées

1.1. La politique sectorielle de pêche

En matière de politique de pêche, les gouvernements successifs du Cap Vert ont fait des efforts pour que ce secteur soit considéré comme une priorité pour le développement économique et social du pays. En effet, depuis l'indépendance du pays en 1975, la pêche figure en bonne place dans l'élaboration de programmes et de plans de développement national. Ainsi, depuis le premier Plan national de Développement (1982 – 1985), jusqu'au dernier Programme Gouvernemental (2011 – 2016), le secteur de la pêche figure toujours dans les priorités gouvernementales avec des investissements faits pour favoriser la réalisation d'infrastructures ou l'acquisition de nouveaux équipements, le renforcement des capacités des acteurs et des institutions de pêche, et surtout des dispositifs économiques et commerciaux pour inciter à la valorisation des ressources halieutiques. Les diverses stratégies contenues dans les différents plans de développement ont toutes eu comme fondement la gestion durable des ressources marines dans le respect des conventions internationales

ratifiées par le Cap Vert.

A l'heure où le plan décennal de la pêche au Cap Vert (2004 – 2013) tire à sa fin, et qu'un nouveau est cours de préparation, l'analyse sur la cohérence des politiques dans les secteurs halieutiques permet de faire un bilan des politiques mises en œuvre jusqu'à présent et d'amener l'ensemble des parties prenantes à poser les jalons d'une nouvelle politique de pêche cohérente et durable qui tient compte des impératifs de création de revenus et de lutte contre la pauvreté, de gestion durable des ressources halieutiques et de sécurité alimentaire ;

Le document politique de référence en matière de gestion des pêches est le Plan de Gestion des Ressources Halieutiques (PGRP) 2004-2014 qui s'articule autour de l'exploitation durable, la précaution et la protection de l'environnement marin et l'augmentation de la valeur ajoutée tirée de la pêche. Cette politique est en phase avec le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANA) et Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR III) qui reflètent les orientations des politiques sectorielles énoncées dans le Programme gouvernemental en vigueur dont l'axe stratégique relatif au domaine marin vise (1) l'exploitation rationnelle et planifiée des ressources halieutiques, (2) le renforcement des capacités entrepreneuriales et le compétitivité, (3) l'accroissement de la production nationale, (4) la diminution du déficit de la balance commerciale, (5) la sécurité alimentaire, (6) la qualité des produits de la pêche et (7) la création d'emplois.

Les politiques d'aménagement des pêches développées au cours des vingt dernières années ont visé surtout à développer la capacité de pêche de la flotte nationale. Différents programmes ont été exécutés à cette fin et sont toujours en cours d'exécution, dont: le programme de motorisation des embarcations de la pêche artisanale, qui a conduit à une forte augmentation du taux de motorisation; le programme d'introduction d'embarcations améliorées dans la pêche artisanale, avec des embarcations plus longues et équipées de

moteurs in bords de 180 CV, de radar et d'une plus grande autonomie pour effectuer des sorties de plus longue durée et exploiter des zones de pêche plus éloignées; le programme d'introduction de nouveaux engins et techniques de pêche, qui a introduit la palangre et le filet maillant; le programme de pose de dispositifs de concentration du poisson (DCP); et le programme de construction et amélioration des infrastructures d'appui à la pêche.

Actuellement, le programme de modernisation de la flotte industrielle est en cours de révision. Il prévoyait l'acquisition de dix embarcations de 26 mètres de longueur, 600 CV de puissance, utilisant la palangre et la senne, équipées de sonars et d'équipements modernes de navigation. Trois embarcations seront prêtes au début de l'année prochaine.

Le programme d'incitations, crédits et subventions au secteur de la pêche a conduit à une forte augmentation du nombre d'embarcations et de pêcheurs, aussi bien pour la pêche artisanale qu'industrielle. Il est actuellement l'objet de débats liés aux problèmes de remboursement du crédit octroyé et au risque de non-durabilité de l'exploitation.

Le programme d'attraction de l'investissement externe fait que des armateurs européens qui ont reçu des primes pour la casse de leurs navires se localisent au Cap-Vert. En obtenant le statut d'investisseur externe, ils peuvent y bénéficier de tout un ensemble d'incitations économiques (exemptions d'impôts, de taxes douanières, possibilité de réexportation des devises, etc.).

Cependant, la gestion des pêches n'est pas encore une compétence transférée au niveau local (collectivité et professionnels), contrairement à l'environnement dont sa gestion est déléguée aux Municipalités.

La réglementation des pêches au Cap-Vert comprend plusieurs textes, dont la plupart incluent des dispositions portant sur la gestion des ressources et de l'environnement marin : le décret-loi n°53/2005 définissant les principes généraux de la politique de gestion des ressources

halieutiques ; la loi n°79/III/90 instituant les réserves naturelles dans toute l'archipel ; le décret-règlement n°7/2002 fixant les méthodes de conservation et de pêche des espèces ; le Décret-loi N° 69/97 interdit l'extraction et l'exploitation du sable dans les plages et zone côtière et dans les eaux intérieures, sauf des cas dûment autorisés ; la Loi n° 48/11/84, du 31 décembre portant Déclaration des trouvailles et des dépouilles historiques sous-marins comme propriété de l'Etat ; le Décret n° 62/87, du 5 septembre portant Etablissement des normes de protection des ressources halieutiques comme la langouste, les tortues marines et les thonidés.

1.2. La politique sectorielle environnementale

La politique à moyen terme du gouvernement est orientée vers la création d'un environnement économique qui encourage le développement économique et la réduction de la pauvreté, une croissance respectueuse de l'Environnement et équilibrée. C'est dans ce contexte que le gouvernement a élaboré le Plan d'Action Nationale pour l'Environnement (PANE II) pour l'horizon 2004- 2014 dont l'objectif général est de fournir une orientation stratégique pour l'usage rationnel des ressources naturelles et la gestion durable des activités économiques. Le processus de gestion participative qui place le citoyen au cœur de la problématique environnementale a été la base pour l'élaboration et la mise en œuvre décentralisée des Plans environnementaux municipaux qui constituent des déclinaisons du PANE II au niveau local, avec comme problèmes prioritaires : la gestion des ressources naturelles, (eau, sol, et biodiversité) et la gestion des déchets.

La biodiversité du Cap Vert est unique au monde avec beaucoup d'espèces endémiques dont certaines sont menacées d'extinction. Le pays fait partie des 18 premiers centres d'endémisme (11ième) au monde et est classé 8ième du point de vue des menaces (Roberts et al, Science, 2002). L'archipel abrite plusieurs espèces d'oiseaux et de reptiles (dont 5 espèces de tortues marines) importantes au plan international ainsi que des sites de reproduction et de nourricerie

pour les baleines à bosse. Les plages du Cap Vert constituent le deuxième site de ponte le plus grand de l'Atlantique Nord pour la tortue caouanne. Le pays compte également d'importantes communautés de coraux qui font parties des habitats inclus dans les aires marines protégées (AMP) de Santa Luzia, Branco, Raso et dans celle de Murdeira.

Les AMP du Cap-Vert se singularisent par leur riche biodiversité marine au plan faunique et floristique : des algues marines avec plus de 80 espèces différentes ; des invertébrés marins ; des récifs coralliens ; des mollusques ; des crustacées ; des reptiles marins ; des grandes et petites pélagiques ; des baleines et des tortues ; etc. Les aires protégées sont gérées par des comités administratifs et consultatifs placés sous la tutelle de la Direction Générale de l'Environnement (DGE).

2. Analyse des Institutions intervenant dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées

Plusieurs institutions et organisations techniques et financières interviennent dans la gestion et la conservation des ressources marines et côtières au Cap-Vert. A côté de la Direction Générale des Pêches (DGP) qui est la cheville ouvrière du Secrétaire d'Etat chargé des Ressources Halieutiques, les autres intervenants directs sont l'Institut National de Développement des Pêches (INDP) et la Direction Générale de l'Environnement (DGE).

Pour ce qui est de l'INDP, il faut noter qu'il existe un projet de fusion avec l'Institut National de Météorologie. Ce projet de fusion n'entame en rien ces prérogatives de recherche dans le secteur de la pêche. En matière de surveillance des pêches, la Direction Générale des Pêches qui s'occupe surtout de l'hygiène, de qualité et des types de pêche, travaille en étroite collaboration avec la Police Maritime qui est maintenant directement rattachée à la Police Nationale et la Garde Côte Maritime.

Parmi les intervenants extérieurs dans le cadre de programmes et de projets d'appui au secteur

de la pêche on peut noter le WWF, le REPAO, l'UICN, le WI, RAMAO, etc. Ces structures exercent des actions transversales qui contribuent directement ou indirectement à la gestion durable des pêches et à la conservation des ressources et de la biodiversité. Elles ont globalement pour mission d'appuyer et d'accompagner les acteurs (les professionnels et/ou l'Etat) dans l'élaboration des politiques publiques cohérentes, le renforcement de capacité, le plaidoyer, le lobbying, la conservation de la biodiversité et des écosystèmes côtiers et marins, la gestion durable de l'environnement, etc. Il ne faut pas aussi sous-estimer les organisations de la société civile dans le secteur de la pêche et de l'environnement, parmi lesquelles ADAD, le Réseau des organisations de professionnels de la Pêche (ROPPA-CV) qui intervient au niveau national et MORABI semblent être les plus dynamiques.

Au Cap-Vert, c'est le ministère des Infrastructures et de l'Economie maritime qui est chargé de la pêche. Cependant, l'exécution de la politique sectorielle est assurée par le Secrétariat d'Etat aux Ressources Marines qui s'appuie sur son bras technique qu'est la Direction Générale des Pêches (DGP). L'Institut National de Développement des Pêches (INDP) est un établissement public de recherche est responsable de l'évaluation des stocks, du suivi et du développement des pêches au niveau national.

Le principal cadre de concertation entre les services administratifs compétents et les professionnels est le Conseil national de la Pêche, instauré en 2005, qui approuve les Plans de Gestion avant qu'ils ne soient soumis au Conseil des ministres.

Pour ce qui est des aires marines protégées, leur mise en place est dévolue au Ministère de l'Environnement à travers son bras technique qu'est la Direction Générale de l'Environnement (DGE). Dans le passé, le fait que la pêche et l'environnement étaient dans le même département ministériel a été un élément facilitateur pour l'élaboration des plans de gestion des aires marines protégées au Cap-Vert. Cependant, si un mécanisme de concertation formel n'est pas mis en place, la mise en œuvre des plans de gestion des AMP risque de

souffrir du manque de coordination des multiples acteurs qui interviennent dans les affaires maritimes : la pêche pour la gestion du secteur, l'environnement pour les AMP et autres mesures de conservation, la police maritime (ministère de l'intérieur) pour la surveillance, la direction de la météorologie pour les changements climatiques. Le comité national sur la cohérence comme dans les autres de la sous-région peut jouer ce rôle d'espace de concertation et de dialogue dans le but d'amener beaucoup plus de cohérence dans la gestion des ressources halieutiques, quelque soit l'ancrage institutionnel des directions et départements.

Pour les aires marines protégées au Cap Vert, s'il est clair que la Direction Générale de l'Environnement est l'entité chargée de leur mise en place et de leur gestion, il faudrait mettre en place des mécanismes participatifs permettant aux acteurs et à l'ensemble des parties prenantes de participer à leur identification, leur zonage, à l'élaboration de leurs plans de gestion et à leur gestion effective. A ce niveau, il existe un besoin énormes de renforcement des capacités des différentes parties prenantes pour rendre effective la cogestion dans les aires marines protégées. Mais à l'heure actuelle, aucune aire marine protégée n'est encore fonctionnelle au Cap Vert. Le plan de gestion de l'AMP de Maio déjà prêt mais en attente de validation et de promulgation de son zonage par l'autorité ministérielle de tutelle. Pour Boavista, le zonage est déjà validé et promulgué par l'autorité ministérielle, alors que le plan de gestion est encore en attente d'être promulgué.

Des audiences publiques sont prévues dans les sites avec la participation de toutes les institutions et parties prenantes pour recueillir les avis et recommandations de uns et des autres. Des comités des gestions sont déjà prévus dans les plans de gestion de même que des comités consultatifs. Le Programme GOWAMER portera son appui sur les AMP des îles de Santa Luizia et Maio.

3. Analyse des problèmes institutionnels dans la gestion des ressources et des aires marines et côtières

3.1. Identification et analyse des problèmes

L'exploitation des ressources halieutiques et ses impacts sur l'environnement marin font état des fortes capacités de prélèvement, avec l'existence d'un régime d'accès insuffisamment contrôlé de la pêche artisanale ; l'accroissement des conflits entre les différents types de pêche ; la dégradation continue des habitats marins et des zones côtières.

Les AMP constituent un outil de gestion et de restauration des ressources côtières et marines afin de lutter à la raréfaction des ressources naturelles et à l'érosion de la biodiversité. Le Cap-Vert compte des AMP dont leurs objectifs peuvent se résumer globalement à (1) conserver la diversité biologique d'importance internationale de la zone côtière et marine, (2) contribuer à la gestion rationnelle des ressources renouvelables et promouvoir le développement durable et équitable, fondée sur des processus de gestion participative, et (3) promouvoir l'amélioration des moyens d'existence des populations autochtones. Cependant, il n'y a pas encore d'aires marines protégées fonctionnelles au Cap Vert, les plans de gestion sont élaborés pour les AMP de Santa Luizia et de Sal, mais ils ne sont pas encore adoptés pour avoir force de loi.

Il existe des liens fonctionnels entre la pêche et l'environnement. Les deux secteurs travaillent en coordination sur l'identification et l'élaboration des plans de gestion des Aires Marines Protégées et il y a des représentants des deux secteurs dans le Conseil National des Pêches et dans le Comité de Pilotage des projets sur les aires protégées. Il existe un plan Intersectoriel Pêche/Environnement pour le PANA II (Programme national d'action d'adaptation au

changement climatique (2008 -2012).

Dans le cadre du PANA II le PGRP (Plan de Gestion des Ressources de la Pêche) a été élaboré et le Plan d'Action Intersectoriel- Pêche. Dans le cadre du projet APPECCAO (avec le REPAO) des actions d'adaptation et de prévention des effets des changements climatiques sur Pêche ont été identifiées et élaborées. Grace à des savoirs et expériences des pêcheurs des actions qui conduisent à l'élaboration des plans nationaux et surtout les actions pour la sensibilisation sur les changements climatiques au pays.

Les plans de gestion des aires marines protégées sont élaborés en concertation avec tous les agents du secteur des pêches et de l'environnement. L'expérience de protection et conservation de l'espèce tortue marine, par les deux Ministères est évidente et elle est faite à plusieurs niveaux.

Les contraintes liées au système de gestion actuel des ressources et aires marines côtières sont:

- La faiblesse du système de gestion des pêches et particulièrement le système d'information des pêches ;
- Les faibles capacités de la recherche;
- L'inadaptation et insuffisance des infrastructures de base ;
- L'insuffisance de formation et faiblesse organisationnelle des acteurs ;
- La capacité d'entreposage frigorifique insuffisante ;
- Des difficultés dans la distribution des poissons produits ;
- Le manque de professionnalisme des acteurs de la pêche artisanale ;
- L'absence de représentation de l'INDP et de la DGP dans certaines des îles.

Malgré l'existence de la même politique de pêche depuis plus de dix ans au Cap Vert, le secteur de la pêche fait face à un problème d'ancrage institutionnel. Associé dans un premier temps à l'agriculture, il est passé du ministère de l'environnement à celui des infrastructures et de

l'équipement avec l'existence d'un Secrétariat d'Etat chargé des Ressources Marines. Cette dernière mutation dans l'ancrage institutionnel de la pêche traduit une volonté du gouvernement cap-verdien de considérer les ressources marines comme un potentiel à développer dans le but d'une meilleure valorisation et d'une gestion plus durable. Pour y arriver, un accent sera mis sur les infrastructures de pêche notamment portuaires, et sur la préservation des ressources halieutiques avec le renforcement des moyens de surveillance. Cette dernière relève de la police maritime qui relève du ministère de l'Intérieur qui travaille conjointement avec la marine nationale et le ministère chargé de la pêche.

Pour contribuer à l'atteinte des objectifs qui sont assignés au secteur de la pêche et en dépit des défis à relever, il est nécessaire que la gouvernance des ressources marines et côtières soit effective et participative. Cette gouvernance suppose que les institutions et les acteurs sont bien structurés et jouent pleinement leur rôle dans une approche cohérente et complémentaire. Cependant, force est de constater que les problèmes institutionnels et organisationnels constituent dans l'ensemble un obstacle de taille pour une bonne gouvernance de la pêche dans un contexte de pauvreté et de changements climatiques de plus en plus exacerbés. Dans cette situation, toutes les actions identifiées sont urgentes.

Le renforcement des capacités constitue un levier important pour la valorisation des potentialités physiques (ressources humaines) et techniques (matériels et managérial) disponibles. Il conviendra donc d'y consacrer des efforts et des ressources conséquentes ; il s'agira de fournir à tous les acteurs (privés, publics et para publics) les instruments institutionnels et techniques nécessaires à leur pleine participation au développement durable du secteur. Les actions à mener sont résumées ci-après :

- 👉 Renforcer les capacités techniques (formation et équipement) des acteurs et des institutions impliqués dans la gestion durable des ressources (agents du Ministère, organisations professionnelles, Communautés de base, etc.) ;

- 👍 Renforcer les systèmes d'information des pêches (données biologiques, sociales, économiques, environnementales, etc.);
- 👍 Instaurer le dialogue permanent entre la recherche, l'administration des pêches et des Aires marines protégées, et les acteurs du secteur (cadre de concertation et de dialogue) pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre, le suivi et l'appropriation des politiques et de la réglementation dans le secteur de la pêche ;
- 👍 Améliorer les services aux secteurs de production et valorisation des produits (infrastructures de débarquement, de transformation, de conservation et de commercialisation, métiers de la mer et de l'entretien, etc.) ;
- 👍 Actualiser, vulgariser et mettre en œuvre la politique sectorielle pêche suivant une démarche participative.

4. Plan d’actions pour résoudre les problèmes institutionnels dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées.

Tableau 1 : Plan d’actions 2014

Axes	Actions	Périodes				Acteurs
		Janv. - Mars	Avril - Juin	Juil. – sept	Oct - Déc	
1. Amélioration du cadre politique et juridique pour une gestion cohérente et durable des ressources et aires marines côtières	1.1.Actualiser Plan de Gestion des Ressources Halieutiques (2004 – 2014)					Secrétariat d’Etat chargé des ressources halieutiques, Direction Général des Pêches, INDP, Ministère du Plan et acteurs de la société civile
	1.2.Faire du comité de suivi de la cohérence et de la gouvernance des pêches l’organe chargé du suivi de l’actualisation de la politique sectorielle de pêche					Ministères chargés de la pêche et de l’environnement, organisations professionnelles, ONGs, organes et directions des départements de

						<p>pêche et d'environnement chargé du suivi des initiatives locales de cogestion et des aires protégées, Les comités locaux de coordination et de cogestion</p>
	<p>1.3.Appuyer à la création et/ou au renforcement des initiatives nationales et locales de cogestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées</p>					<p>Ministères chargés de la pêche, centres de recherche, professionnels, partenaires au développement acteurs de la société civile</p>
	<p>1.4.Appuyer à l'élaboration ou à la révision des codes et réglementations des pêches et du Dispositif de Concentration de Pêche (DCP)</p>					<p>Ministères chargés de la pêche, centres de recherche, professionnels, partenaires au développement acteurs de la société civile</p>

	<p>1.5.Faire du comité de suivi de l'organe de veille pour assurer la cohérence entre les AMP, les initiatives de cogestion, et les autres politiques sectorielles touchant à la pêche et l'environnement</p>					<p>Les membres du comité national de suivi de la cohérence et de la gouvernance des pêches</p>
	<p>1.6.Appuyer le processus d'élaboration des plans d'aménagement participatifs spécifiques (Plan d'exécution biannuel) pour chacune des principales pêcheries permettant de réguler l'effort de pêche sur la ressource</p>					<p>Ministères chargés de la pêche et de l'environnement, organisations professionnelles, ONGs, organes et directions des départements de pêche et d'environnement chargé du suivi des initiatives locales de cogestion et des aires protégées, Les comités locaux de coordination et de cogestion</p>
	<p>1.7.Réaliser une recherche-action sur l'impact des</p>					<p>Ministères chargés</p>

	<p>changements climatiques sur la pêche et les écosystèmes en vue de réajuster les plans d'aménagements pour qu'ils intègrent des stratégies d'adaptation</p>					<p>de la pêche et de l'environnement, organisations professionnelles, ONGs, organes et directions des départements de pêche et d'environnement chargé du suivi des initiatives locales de cogestion et des aires protégées, Les comités locaux de coordination et de cogestion</p>
	<p>1.8.Renforcer la formation des gestionnaires et des partenaires (communautés riveraines et autres utilisateurs directs) à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation des différents modes de gestion et outils de gestion des AMP possibles pour leur permettre d'élaborer une 					<p>Ministères chargés de la pêche et de l'environnement, organisations professionnelles, ONGs, organes et directions des départements de pêche et</p>

	<p>planification cohérente à partir d'objectifs de conservation retenus</p> <ul style="list-style-type: none"> - la valorisation des données d'inventaire et de recherche lorsqu'elles sont disponibles et à l'élaboration de PAG et gouvernance participative - au suivi-évaluation régulier des résultats attendus et de l'impact sur les ressources à partir d'indicateurs simples 					<p>d'environnement chargé du suivi des initiatives locales de cogestion et des aires protégées, Les comités locaux de coordination et de cogestion</p>
--	--	--	--	--	--	---

Conclusion

La gestion des pêcheries, couplée à l'optimisation de la rente attachée à la ressource doit permettre d'assurer la contribution à long terme des pêches à l'économie nationale et permettre aux générations actuelles de satisfaire leurs besoins sans compromettre ceux des générations futures. Ce double objectif vise à apporter une réponse adaptée aux problématiques d'une gestion durable, profitable et équitable des ressources marines et côtières. Il permet aussi une pleine contribution des pêches à l'économie nationale et une participation effective des acteurs publics et privés à la définition, au suivi et au contrôle de la régulation du secteur (contrôle de l'accès aux ressources, contrôle des moyens de production, contrôle des formes de valorisation et des circuits d'échange des produits).

Pour atteindre cet objectif au Cap Vert, une gouvernance participative et éthique se fera avec des institutions fortes dans les secteurs de la pêche et de l'environnement, mais aussi il faudrait que les rôles des uns et des autres soient clairement définis tout en mettant en place des espaces de dialogue et de concertation fonctionnels entre toutes les parties prenantes et à toutes les échelles. Pour y arriver, la mise en place du Comité National de Suivi de la Cohérence est une étape nécessaire pour amener toutes les parties prenantes à s'impliquer dans la gestion des ressources et des aires marines côtières, quelque soit le schéma institutionnel de gouvernance retenu. En effet, le Comité National de Suivi de la Cohérence est un instrument intersectoriel qui permet à l'ensemble des participants de prendre en compte les différents et multiples enjeux liés à la gestion des ressources et des aires marines protégées.

Au Cap Vert, il est urgent d'entreprendre la réactualisation du Plan de Gestion de Ressources Halieutiques 2004 2014 qui tire à sa fin. Cette réactualisation est une occasion pour réinterroger les politiques publiques dans les secteurs halieutiques tout en tenant en compte les nouveaux enjeux notamment ceux liés aux impacts des changements climatiques.

A cet égard, la fusion possible entre l'INDP et l'Institut National de Météorologie peut être une très bonne chose afin de mieux prendre en compte la dimension changement climatique dans les politiques publiques, notamment celles de gestion des ressources et des aires marines côtières. Tous les acteurs doivent aussi de travailler en concertation pour rendre effective la création des aires marines protégées (AMPs) – afin de conserver la biodiversité d'importance globale, à travers la protection des écosystèmes critiques qui se trouvent uniquement au Cap-Vert. La création d'AMP aurait également pour objectif de freiner et renverser la dégradation actuelle des ressources liées à la terre et à l'eau dans les aires protégées et terrains adjacents. Leur création doit se faire avec la participation des communautés locales dans la conception et la mise en place des plans de conservation, aux activités de gestion des ressources et à la création d'options alternatives de subsistance visant la génération de revenus.

Le plan de travail proposé dans le cadre du Programme GOWAMER en concertation avec les autres programmes et initiatives au Cap Vert permettra de faire des avancées notables dans la résolution des problèmes institutionnels et la gouvernance des ressources et aires marines côtières. Ce programme pourra mettre l'accent dans la sensibilisation et la conscientisation des acteurs et surtout du gouvernement sur l'importance des aires marines protégées. Car il est important de construire dans la durée une conscience citoyenne environnementale au sein des populations pour mieux influencer les politiciens et les politiques. La promulgation des plans de gestion ne constitue pas une fin en soi, car ce n'est que le début du parcours pour rendre effective la fonctionnalité des aires marines protégées. Il faudrait aussi mettre en place des mécanismes de prévention des conflits d'usage entre la pêche, le tourisme et l'environnement. Mais aussi les conflits d'échelle temporelle, car les bénéfices des aires marines protégées ne sont pas immédiates alors que les acteurs et les gouvernements peuvent être amenés à gérer des besoins urgents pour accéder à la ressource ou à la zone protégée.

ANNEXES

1. Les termes de référence de l'étude



Projet

« Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'Ecorégion Marine Ouest Africaine (WAMER) »

Draft

Note méthodologique pour l'analyse des problèmes institutionnels et des insuffisances des législations en vigueur en matière de pêche maritime et d'Aires Marines Protégées Dans l'écorégion WAMER

Septembre 2013

1. Contexte, des objectifs et résultats attendus du projet (GoWAMER)

L'écorégion WAMER, s'étend sur plus de 700 km de côtes. Les upwellings et les apports des fleuves et des estuaires enrichissent les eaux et en font une des zones les plus poissonneuses du monde. Cette richesse des eaux de l'écorégion, combinée aux mauvais rendements de l'agriculture, a attiré vers la côte une bonne part de la population. C'est ainsi que plus de 60 % de la population de l'écorégion (soit plus 21 000 000) vivent sur la côte.

Les défis majeurs qui se posent dans la gestion durable et la conservation des ressources marines et côtières vivantes, la lutte contre la pauvreté et la recherche de la sécurité alimentaire à l'échelle sous régionale sont :

- la crise du secteur de la pêche du fait de la surexploitation des ressources et de la dégradation de l'environnement marin et côtier ;
- les défaillances des politiques et des institutions publiques et privées qui se conjuguent douloureusement dans un contexte de raréfaction des ressources ;
- le manque de cohérence entre les politiques des différents secteurs de l'économie des pays qui a quelquefois des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire et les initiatives de réduction de la pauvreté;
- la pêche illicite exercée par des bateaux nationaux, sous-régionaux et des flottilles de pêche lointaines (Europe et Asie surtout) ;
- les faibles capacités de la Société Civile dont l'impact des actions est encore bien en deçà de son potentiel réel;
- les menaces que constituent la dégradation et la perte de la biodiversité pour la lutte contre la pauvreté dans l'écorégion où les populations pauvres sont très dépendantes des ressources marines et côtières;
- les difficultés pour assurer la sécurité alimentaire et atteindre les OMD à la suite de la dégradation des ressources marines et côtières (surtout des ressources halieutiques);
- le réseau d'Aires Marines Protégées (AMP) mis en place dans l'écorégion WAMER afin de reconstituer les stocks halieutiques et conserver la biodiversité marine et côtière connaît des problèmes liés à l'insuffisance des financements, le manque de ressources humaines bien formées et d'équipement ;
- Les bénéfices environnementaux et socio-économiques tirés de ces AMP par les populations locales, bien que potentiellement très élevés, sont pour le moment faibles.

Pour faire face à ces défis, le PNUD, le WWF WAMPO et l'Association d'Aide au Développement APTE ont développé ce projet de quatre années qui porte sur la « Gouvernance, les politiques de gestion des ressources marines et la réduction de la pauvreté dans l'Ecorégion WAMER ».

L'objectif général de ce projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire des communautés côtières de l'écorégion WAMER.

L'objectif spécifique est d'améliorer la gouvernance et de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière d'utilisation durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER.

Pour atteindre cet objectif spécifique, les résultats attendus suivants ont été identifiés :

- Résultat 1. Un plan d'action sous régional permettant de réduire et/ou d'éliminer les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières est élaboré et mis en œuvre ;
- Résultat 2. Des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place ;
- Résultat 3. Les capacités de la Société Civile (ONGs, Organisations Professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement à influencer les politiques sont renforcées ;
- Résultat 4. Des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement sont soutenues.

Dans sa mise en œuvre, une Unité de Coordination rattachée au WWF WAMPO gère le projet au niveau régional ; tandis que dans chaque pays partenaire (WAMER), une Unité Nationale de Mise en Œuvre (ENMO) réalise les activités au niveau local. Part ailleurs, des partenaires stratégiques ont été identifiés pour la réalisation de certaines activités notamment celle relative à l'« analyse des problèmes institutionnels et des insuffisances des législations en vigueur en matière de pêche maritime et d'Aires Marines Protégées dans l'écorégion WAMER » et qui est exécuté par le REPAO.

La présente note méthodologique, vise à définir la méthode, des outils et le calendrier de réaliser de cette activité de même que les livrables en accord avec les termes de la convention signée entre les deux parties.

2. Problématique à résoudre

La pêche en Afrique de l'Ouest fait face à de multiples enjeux et problèmes qui risquent de compromettre les bénéfices économiques et sociaux nécessaires pour lutter contre la Pauvreté, relever le défi de la sécurité alimentaire et contribuer à la croissance économique aux moyens d'existence des communautés côtières. Particulièrement, les pays de l'écorégion WAMER que sont la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Sierra Léone et le Cap Vert dont les ressources marines et côtières jouent un rôle important pour relever ces défis. Les enjeux auxquels ils font face sont entre autres liés à l'accès aux ressources marines et côtières et à leur exploitation durable et rationnelle, la conciliation des objectifs prioritaires assignés au secteur de la pêche, à savoir la conservation et la gestion durable des ressources halieutiques, la sécurité alimentaire et la création de richesses.

Pour parvenir à une conciliation des objectifs qui sont assignés au secteur de la pêche et en dépit des défis à relever, il est nécessairement que la gouvernance des ressources marines et côtières soit effective, participative et éthique. Cette gouvernance suppose que les institutions et les acteurs sont bien structurés et jouent pleinement leur rôle dans une approche cohérente et complémentaire. Cependant, force est de constater que les problèmes institutionnels et organisationnels constituent dans l'ensemble de la sous-région un obstacle de taille pour une bonne gouvernance de la pêche dans un contexte de promotion de la cogestion et changements climatiques de plus en plus exacerbés.

En effet, selon l'importance et la priorité accordées aux ressources marines et côtières, leur gestion peut être confiée à un département ministériel exclusivement dédié à la pêche, ou bien à un autre département ministériel comme l'agriculture, l'environnement, les infrastructures et/ou les équipements. Par ailleurs, on note dans beaucoup de cas la combinaison entre deux ou plusieurs départements ministériels chargés en même temps de gérer la gestion des ressources marines et côtières.

Ce « charcutage institutionnel » est souvent la source de beaucoup de problèmes dans la gestion des ressources, la cohérence des interventions par rapport aux prérogatives institutionnelles de même que les priorités accordées au secteur halieutique. L'ancrage institutionnel dépend surtout des priorités accordées au secteur de la pêche par rapport à la politique nationale de développement économique et social. Souvent dans les pays, les conflits récurrents entre la recherche du profit et la conservation des ressources marines et côtières posent un réel problème de cohérence entre les politiques sectorielles de pêche et d'environnement. L'absence de mécanisme de concertation et de dialogue fonctionnels pour l'élaboration, la mise en œuvre et le

suivi des politiques et mesures liées à la gestion des ressources marines et côtières ne facilitent pas la prise en charge intégrale des intérêts catégoriels et sectoriels des professionnels et des communautés côtières en général.

Il est donc clair que la première étape pour une gouvernance efficace, participative, éthique et durable des ressources marines et côtières est l'élaboration de politiques publiques cohérentes et durables qui prennent en compte les enjeux globaux du secteur et les préoccupations des différentes catégories d'acteurs. Ces politiques sont à la base d'une législation efficace prenant en compte tenant les exigences des traités et conventions internationaux.

La seconde condition à l'existence d'institutions et d'organisations avec des mandats clairs qui travaillent en toute intelligence, et en toute cohérence, sans compétition, en ayant comme mobile l'efficacité dans la prise en charge de l'Intérêt National (IN) et non des intérêts institutionnels, organisationnels ou individuels.

Ce travail de recherche sur les problèmes institutionnels ou législatif dans la gestion des ressources marines et des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest va permettre aux équipes nationales de mise en œuvre du projet (GoWAMER) de disposer d'outils leur permettant d'analyser et de promouvoir une gouvernance cohérente, efficace et durable de la pêche dans l'écorégion WAMER. En effet, les ressources marines et côtières comme d'ailleurs toutes les ressources naturelles, doivent faire l'objet d'une réflexion sur les formes de gouvernance les plus appropriées et aptes à favoriser la participation de leurs utilisateurs dans tous les processus de gestion, mais aussi de disposer d'institutions et d'organisations permettant leur exploitation efficace et rationnelle.

3. Objectifs

Cette note méthodologique a pour objectif principal de fournir aux équipes nationales de mise en œuvre (ENMO) les outils leur permettant de collecter des données sur les problèmes institutionnels, législatifs et réglementaires qui peuvent entraver une gouvernance efficace, participative, durable et cohérente des ressources marines côtière dans leur pays respectif, tout en identifiant les actions à mettre en œuvre pour résoudre ces problèmes.

Les objectifs spécifiques visés dans le cadre de ce travail sont :

- élaborer et valider les outils de collecte des données et informations permettant d'analyser les problèmes institutionnels et législatifs dans la gestion des ressources marines côtières et des aires marines protégées dans chaque pays ;

- d'identifier les causes des problèmes identifiés y compris les forces et faiblesses des institutions et les solutions envisageables pour une conservation et une gestion durable des ressources marines et côtières et des aires marines protégées ;
- d'élaborer un plan d'action de mise en œuvre des solutions et recommandations pertinentes identifiés.

4. Démarche méthodologique

La démarche méthodologique peut être expliquée en plusieurs étapes allant de la conception des outils de collecte des données et informations, de la définition des formats des plans d'actions nationaux, à la collecte des données et informations par les équipes nationales (ENMO, l'organisation des ateliers nationaux de restitution partielle avec les équipes, à la finalisation des plans d'actions/pays de mise en pratique des solutions identifiées, à la finalisation du rapport régional de synthèse, à la restitution régional pour la validation et enfin à la finalisation et à la remise du rapport et à son acceptation par le commanditaire.

Cette démarche est essentiellement basée sur l'analyse des politiques, institutions et processus (PIP) existantes qui interviennent dans la gestion des ressources marines et côtières dans les pays concernés. Les politiques, institutions et processus forment le contexte dans lequel les différentes parties prenantes élaborent leurs stratégies pour l'accès aux zones de pêche et des aires marines protégées. Ils recouvrent des aspects complexes concernant la participation, le pouvoir, l'autorité, la gouvernance, les lois, les politiques, la mise en œuvre par les services publics et les relations sociales.

Les politiques, les institutions et les processus déterminent entre autres :

- les conditions d'accès aux ressources marines et côtières ;
- les bénéfices économiques et sociaux que les communautés de pêche, particulièrement les pauvres sont en mesure de retirer de celles-ci ;
- la mesure dans laquelle les acteurs, utilisateurs des ressources, notamment les plus pauvres peuvent participer aux processus décisionnels ; et
- les droits des individus et de la société civile.

Cette approche méthodologique pour d'identifier et d'analyser les politiques, les institutions et les processus est d'autant plus intéressante pour la recherche dans les 6 pays concernés que ceux-ci sont en général défavorables aux pauvres et ne permettent pas d'atteindre la gestion durable des ressources marines et côtières.

4.1. Outils de collecte des données

Les outils de collecte des données et informations sont conçus pour intégrer deux

approches méthodologiques :

- une première approche basée sur l'analyse des politiques et des institutions (fiche 1);
- une seconde approche basée sur les processus et les dynamiques en cours en matière de gestion ressources marines et côtières et des aires marines protégées (fiche).

4.1.1. Analyse des politiques et des institutions de gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées

Il s'agit pour les enquêteurs en relation avec les équipes nationales de mise en œuvre (ENMO) et à travers un exercice participatif (1) de répertorier le (s) document(s) de politiques sectorielles de pêche et d'environnement en cours de mise en œuvre et d'en analyser (2) les objectifs et (3) les actions de gestion et de conservation des ressources marines et côtières entreprises ou envisagées.

Par la suite, (4) les problèmes ou limites d'ordre institutionnel, législatif, de gouvernance ou de cohérence des politiques sectorielles sont relevés et (5) les causes les plus pertinentes sont identifiées et (6) les solutions les plus pertinentes et les plus faisables proposées.

Les tableaux 1 et 2 permettent de passer en revue les documents de politiques de pêche et d'environnement les plus actuels sur la base desquels les stratégies et les actions en matière de gestion et de conservation des ressources marines et côtières sont inspirées. Il peut s'agir d'une lettre de politique sectorielle, d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté, d'un plan de gestion des ressources halieutiques ou d'un plan d'action de conservation et/ou de préservation de la biodiversité. Selon le pays, les enquêteurs en relation avec les (ENMO) peuvent répertorier les documents les plus récents et les plus pertinents (modèle de fiche 1 en annexe 1).

A la suite de cet exercice, les problèmes de cohérence et de gouvernance institutionnelle entre la pêche et l'environnement sont identifiés et analysés. Il s'agit essentiellement de voir comme les aspects transversaux liés à la pêche et à l'environnement sont pris en charge dans les documents de planification et d'identifier les solutions pour une meilleure articulation entre les institutions et les acteurs de ces deux secteurs.

Cependant, ce n'est que le début de la mise en œuvre de la démarche méthodologique, la prochaine étape consiste à identifier et à analyser les mandats et rôles joués par les institutions et organisations intervenant dans la gestion et la conservation des ressources marines et côtières.

Cette étape devrait permettre aux enquêteurs en relations les ENMO de déterminer si les politiques en matière de gestion des ressources marines et côtières sont clairement définies et mises en œuvre à partir de plans d'actions opérationnels mesurables et planifiés dans le temps et dans l'espace. Si cette étape est accomplie, il devient plus simple de savoir « qui fait quoi ». Si cette étape n'est pas clairement établie, elle conduit à un « flou institutionnel » qui ne facilite pas la compréhension des responsabilités des uns et des autres.

4.1.2. Identification et analyse des institutions intervenant dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées

Dans cette seconde étape, les enquêteurs en relation avec l'ENMO vont identifier les acteurs institutionnels et organisationnels qui s'activent dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées. Il s'agit de les répertorier exhaustivement, avec leurs dénominations exactes, d'identifier clairement leurs mandats et prérogatives, les problèmes auxquels ils font face dans la gestion des ressources marines et côtières/des aires marines protégées.

L'analyse des problèmes, leurs causes et solutions est une étape interactive nécessaire. La liste des institutions incluent les acteurs institutionnels formellement reconnus, par exemple les ministères et leurs démembrements, les organisations, comités et cadres qui concertation ou de décision qui jouent un rôle dans la gestion des ressources marines et côtières ou des aires marines protégées à niveau national ou local (Fiche 3, annexe 3).

A la suite de cette analyse effectuée dans la seconde étape, les institutions formelles ou non formelles jouant un rôle plus ou moins important dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées au niveau national et local sont identifiées, les rôles qu'ils jouent et les problèmes institutionnels (y compris organisationnels et relationnels) dans la gestion des ressources marines et côtières et/ou des aires marines protégées sont analysés. Il va alors être plus simple de passer à la troisième étape qui consiste à hiérarchiser et à analyser les problèmes institutionnels ou législatifs dans la gestion des ressources et des aires marines protégées.

4.1.3. Analyse des problèmes institutionnels et législatifs en matière de gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées

Cette troisième et dernière étape va permettre de hiérarchiser les problèmes institutionnels et législatifs en matière de gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées et d'identifier les actions d'amélioration à entreprendre

dans le cadre d'un plan d'action sous régional. La hiérarchisation des problèmes se fera selon leur importance/urgence et de leur pertinence, alors que les actions à mettre en œuvre sont quant à elles classifiées selon leur faisabilité et la capacité du programme à les mettre en œuvre dans des délais raisonnables (Fiche 4, annexe 4).

5. Résultats attendus

A la suite de ce travail effectué par les équipes nationales de mise en œuvre :

- les problèmes institutionnels et législatifs dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées sont identifiés dans les pays de la sous-région ;
- les actions correctives d'amélioration et de mitigation des problèmes identifiés sont proposées ;
- un plan d'action sous régional avec des composantes nationales est élaboré et adopté par les partenaires du projet ;
- un plan de travail de mise en œuvre du plan d'action sous régional et des composantes/pays est élaboré et adopté.

2. Les outils de collectes et planning

Proposition de planning : Rencontre avec les autorités, discussion et renseignement des Outils

Date	06 janvier		07 janvier	
	9H-13H	15H-17H	9H-13H	15H-17H
DGP	X			
PRAO CV	X			
ROPPIA-CV		X		X
DGE	X		X	
IMP		X		
MORABI		X		
DGE			X	
INDP			X	
DGP				X

Outils 1 : Analyse de la politique sectorielle de pêche par rapport à la gestion durable des ressources et des aires marines protégées

Documents de politique sectorielle de pêche			
Objectifs dans la gestion et la conservation des ressources marines et côtières (y compris les aires marines protégées)			
Actions de gestion et de conservation des ressources marines et côtières (y compris les aires marines protégées)			
Problèmes ou limites des politiques pour une gestion durable et efficace des ressources et des aires marines protégées	Causes	Solutions	Classement par ordre d'importance (urgence)

Outils 2 : Analyse de la politique sectorielle d'environnement par rapport à la gestion durable des ressources et des aires marines protégées

Documents de politique sectorielle de pêche : Lettre de politique sectorielle pêche			
Objectifs dans la gestion et la conservation des ressources marines et côtières (y compris les aires marines protégées)			
Actions de gestion et de conservation des ressources marines et côtières (y compris les aires marines protégées)			
Problèmes ou limites des politiques pour une gestion durable et efficace des ressources et des aires marines protégées	Causes	Solutions	Classement par ordre d'importance (urgence)

3. La liste des documents consultés

- Lettre de Politique de Pêche 2014 - 2016
- Relatório de Principais Resultados do Censo Geral da Frota de Pesca Artesanal e Industrial/Semi-Industrial ANO de 2011, Versao Final Julho 2012
- Growth and Poverty Reduction Strategy III(2012 - 2016)
- Libéralisation du Commerce et Gestion durable des Ressources Halieutiques: le cas du Cap-Vert, 2007
- BOLETIM ESTATÍSTICO Nº 19 Dados Sobre Pesca Artesanal, Pesca Industrial Conservas e Exportações, 2010
- Resolução nº 10/2009: Aprovando o Plano de Gestão dos Recursos da Pesca (PGRP) para o período de 1 de Janeiro de 2009 a 31 de Dezembro de 2010
- Lei da pescas 2005
- Plan de Gestion des ressources de pêche 2004 – 2014
- Plan Stratégique Aggriculture et Pêche Horizon 2015